



Bayonne, le 24 janvier 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face à des dysfonctionnements graves et persistants depuis plusieurs années mettant en péril la sécurité et la qualité de la prise en charge des résidents, l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques ont décidé de retirer l'autorisation de fonctionnement de l'Ehpad « Les Hortensias », situé à Urt. Cette décision entraîne, de fait, la fermeture progressive de l'établissement avec l'accompagnement d'un administrateur provisoire, désigné à cet effet.

Une décision fondée sur des constats répétés de manquements

Le retrait d'autorisation, prononcé le 23 janvier 2026 par le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le Président du Département des Pyrénées-Atlantiques, fait suite à de multiples inspections inopinées depuis 2019, dont les trois dernières réalisées en novembre 2024, avril et octobre 2025.

Ces contrôles ont mis en évidence plusieurs manquements réglementaires ainsi que de graves défaillances en matière de gouvernance, de maintenance et d'entretien des locaux et des équipements ou encore de gestion des ressources humaines, compromettant directement la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des résidents.

Malgré un suivi rapproché et une mesure d'administration provisoire prononcée en 2022 pour une durée de 6 mois et destinée à redresser la situation, la persistance et la réactivation de plusieurs dysfonctionnements ont été constatées par la suite, corroborées par des signalements adressés aux autorités de contrôle. L'inspection d'octobre 2025 a confirmé l'absence de garantie quant à l'amélioration durable et pérenne de la situation, alors même que des mesures correctives avaient été exigées après l'inspection d'avril 2025. Ce constat est d'autant plus préoccupant que l'établissement accueille des personnes particulièrement vulnérables.

Un accompagnement attentif des résidents et du personnel

Pour assurer une transition dans les meilleures conditions, un administrateur provisoire est nommé à partir du 28 janvier. Sa mission principale est d'organiser le transfert progressif des résidents vers d'autres établissements adaptés, en concertation avec leurs familles ou tuteurs. Un accompagnement personnalisé est mis en place afin de garantir des conditions de transfert sécurisées et respectueuses de chaque résident. Une attention particulière est également portée à leur réorientation vers des établissements de proximité, proposant un accompagnement adapté tout en pratiquant des tarifs plus accessibles que ceux en vigueur à l'Ehpad Les Hortensias. En tout état de cause, une information ciblée sera proposée à chacune des familles concernées.

Dès que l'ensemble des résidents seront transférés, la mesure d'administration provisoire prendra fin et l'établissement sera fermé.

L'administrateur provisoire est également chargé de faciliter le reclassement des salariés de l'établissement. Toutefois, la responsabilité sociale du personnel relève du gestionnaire de l'Ehpad, dans le strict respect du droit du travail.

Une mesure exceptionnelle prise en dernier recours

La fermeture d'un Ehpad demeure une décision exceptionnelle, prise uniquement lorsque la sécurité des résidents ne peut plus être durablement garantie autrement.